

AMAP des Volontaires

BULLETIN D'ADHÉSION 2025-2026

ECRIRE EN CAPITALES

Je, soussigné(e)

Prénom, Nom	Email (en majuscules)	Téléphone	Adresse

Je déclare avoir pris connaissance et approuver la Charte des Amap qui m'a été envoyée avec le présent bulletin, et adhère ce jour à l'AMAP des Volontaires.

Pour ce faire, je verse :

LA COTISATION ANNUELLE Son montant est fixe. Elle sert principalement à financer la location du lieu de distribution. 10 euros sont reversés au réseau AMAP IDF qui fournit l'assurance responsabilité civile couvrant les distributions et réunions et œuvre à l'installation, la formation et l'accompagnement des fermes et des groupes franciliens.	25 €
+ UN DON À L'AMAP DES VOLONTAIRES <i>Chacun est libre de faire un don supplémentaire.</i>	€
+ UN DON AU RESEAU AMAP ÎLE-DE-FRANCE <i>Chacun est libre de faire un don supplémentaire au réseau</i> L'Amap des Volontaires est membre du réseau des Amap Île-de-France (www.amap-idf.org), qui est à l'origine de la charte des amap et qui offre des formations et œuvre pour l'installation des paysans.	€
SOIT UN TOTAL DE	€

Payé par chèque à l'ordre de l'Amap des Volontaires dont les références sont :

N°

Nom de la banque :

Payé par virement bancaire

Titulaire du compte : AMAP DES VOLONTAIRES

Iban : FR76 4255 9100 0008 0041 3020 686

L'adhésion sera effective jusqu'en septembre 2026. Elle implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition du membre au siège de l'association. Ce bulletin d'adhésion est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par l'association, l'autre par l'adhérent(e).

Fait à Paris le

Adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires

Nom :

Signature :

Pour l'association

Nom :

Qualité :

Signature :